

ORDONNANCE COLLECTIVE

Hors établissement (GMF, GMF-U)

INITIER DES MESURES DIAGNOSTIQUES COMPLÉMENTAIRES AUX
PROTOCOLES MÉDICAUX NATIONAUX

Numéro

OC-CISS-124

Référence à un protocole oui non

Date d'entrée en vigueur 2019-12-02

Date de la dernière
révision

Date prévue de la
prochaine révision 2022-12-02

Objectifs visés

- Compléter le bilan initial à l'aide d'examen de laboratoires
- Contribuer au suivi de l'usager selon l'évolution clinique de ce dernier

Professionnels habilités à décider d'appliquer l'ordonnance collective

Toutes les infirmières cliniciennes œuvrant en Groupe de médecine familiale (GMF) ou Groupes de médecine familiale universitaire (GMF-U)

Exigence

Aucune

Lieu d'application

GMF et GMF-U

Service visé

Non applicable

Clientèle visée

Usager de plus de 18 ans présentant un diagnostic de diabète ou d'hypertension artérielle inscrit à un médecin œuvrant dans un GMF/GMF-U et référé par ce dernier pour un suivi conjoint avec l'infirmière clinicienne

Activités professionnelles visées

- Évaluer la condition physique et mentale d'un usager symptomatique
- Exercer la surveillance clinique de la condition des usagers dont l'état présente des risques incluant le monitoring et l'ajustement du protocole thérapeutique infirmier (PTI)
- Effectuer le suivi infirmier des usagers présentant des problèmes de santé complexes
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance

Indications

Initier les examens diagnostiques complémentaires aux protocoles médicaux nationaux de l'hypertension et du diabète tel que spécifié dans les tableaux de la section directive et intervention.

Limites ou situations exigeant une consultation médicale obligatoire

- Le médecin traitant ou l'infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne (IPSPL) est avisé de tous les résultats hors de la normalité
- Si le débit de filtration glomérulaire estimé (DFGe) est égal ou plus petit à 60 mL/minute ou s'il a diminué de plus de 30 % par rapport au dernier résultat, aviser le médecin ou l'IPSPL
- Si à 2 reprises sur 3 prélèvements, réalisés dans un intervalle de 3 à 6 mois, le résultat de microalbuminurie est plus élevé que 2 mg/mmol, aviser le médecin ou l'IPSPL

Communication avec le médecin traitant

Selon la méthode privilégiée par le médecin ou l'IPSPL (téléphone, courriel, fiche de liaison, etc.)

Directives – Interventions

L'infirmière clinicienne :

- Doit préalablement vérifier que les examens diagnostiques ont été réalisés et sont consignés au dossier de l'utilisateur s'il y a lieu.
- Remplit le formulaire d'analyse de laboratoire et remet la requête à l'utilisateur s'il y a lieu en y indiquant ses coordonnées, son numéro de pratique et sa signature
- Initie les demandes pour les examens diagnostiques suivants

Suivi d'un usager hypertendu

Examens diagnostiques	Fréquence	Indication(s) s'il y a lieu
Microalbuminurie	Annuellement	Chez les usagers diabétiques
Analyse d'urine	Annuellement	Selon l'évolution clinique de l'utilisateur

Suivi d'un usager diabétique de type 2

Examens diagnostiques	Fréquence	Indication(s) s'il y a lieu
Glycémie à jeûn	Au besoin	Pour le contrôle de la fiabilité du glucomètre ou si discordance entre les indicateurs du contrôle de la glycémie et les résultats obtenus par le glucomètre

Suivi d'un usager diabétique de type 2 (suite)

Examens diagnostiques	Fréquence	Indication(s) s'il y a lieu
Analyse d'urine	Annuellement	Si néphropathie connue, soit DFGe inférieure à 60 mL/minute OU une microalbuminurie positive
Microalbuminurie	Annuellement et au besoin	Détection ou suivi de la néphropathie
Bilan lipidique (CT, C-HDL, C-LDL, TG)	Bilan initial et à tous les 1 à 3 ans par la suite	Selon les risques MCV de l'usager
Électrocardiogramme (ECG) au repos	Bilan initial et tous les 3 à 5 ans par la suite si :	<p>Usager âgé de 40 ans et plus</p> <p>Usager présentant des lésions aux organes cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maladies microvasculaires : rétinopathie, neuropathie, néphropathie ▪ Maladies macrovasculaires : coronarienne, cérébrovasculaire, périphérique <p>Usager présentant les facteurs de risque cardiovasculaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau de risque cardiovasculaire modéré ou élevé à l'échelle de Framingham ▪ Hypertension artérielle ▪ Obésité ▪ Dysfonction érectile ▪ Tabagisme ▪ Pour un usager sédentaire souhaitant reprendre l'activité physique ▪ ATCD de MCV dans la famille au 1^{er} degré <ul style="list-style-type: none"> - Homme de moins de 55 ans - Femme de moins de 65 ans

Outils de référence et sources

Diabetes Canada. 2018, Clinical practice guidelines Quick reference guide. Récupéré sur <http://guidelines.diabetes.ca/cpg>

Hypertension Canada, 2018. Guide de pratique clinique pour adultes et enfants. Récupéré sur : <https://guidelines.hypertension.ca/ressources-francaises/>

Institut national d'excellence en santé et service sociaux, 2016. *Ajustement des antihyperglycémiantes ou de l'insuline et analyses de laboratoire pour le suivi du diabète de type 2*. Récupéré sur :

<https://www.inesss.qc.ca/thematiques/medicaments/protocoles-medicaux-nationaux-et-ordonnances-associees/protocoles-medicaux-nationaux-et-ordonnances-associees/diabete.html>

Institut national d'excellence en santé et service sociaux, 2016. *Ajustement de la médication antihypertensive et examens paracliniques pour le suivi de l'hypertension artérielle*. Récupéré sur : <https://www.inesss.qc.ca/thematiques/medicaments/protocoles-medicaux-nationaux-et-ordonnances-associees/protocoles-medicaux-nationaux-et-ordonnances-associees/hypertension-arterielle.html>

Société québécoise d'hypertension artérielle, 2018. Prise en charge systématisée des personnes atteintes d'hypertension artérielle. Récupéré sur : <https://sqha2.hypertension.qc.ca/info-professionnels/outils-therapeutiques/>

Bakris, L. George, 2018. *Moderately increased albuminuria (microalbuminuria) in type 2 diabetes mellitus*. Récupéré à : https://www.uptodate.com/contents/moderately-increased-albuminuria-microalbuminuria-in-type-2-diabetes-mellitus?search=microalbuminurie§ionRank=2&usage_type=default&anchor=H4&source=machineLearning&selectedTitle=1~150&display_rank=1#H4

Wilson, Denise D. (2014) *Examens paracliniques* 2^e édition, Chenelière éducation, p.294.

Identification du médecin répondant

Le médecin répondant est le médecin traitant ou l'IPSP. En l'absence de ceux-ci, se référer à l'un des médecins signataires de la présente ordonnance collective

Identification du médecin prescripteur

Le médecin prescripteur est le médecin traitant ou l'IPSP

ORDONNANCE COLLECTIVE

Hors établissement (GMF, GMF-U)

PERSONNES CONSULTÉES POUR LA VALIDATION DE LA VERSION ACTUELLE

IDENTIFICATION		SIGNATURE	DATE
Personne consultée :			
Nom :	Renée Charpentier		Août 2019
Titre :	Conseillère Cadre en soins infirmiers	<input type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :	Dre Tania Nadeau		Mai 2019
Titre :	Médecin de famille	<input type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	
Personne consultée :			
Nom :			
Titre :		<input type="checkbox"/> Par courriel	

Note : pour l'approbation par courriel, celui-ci doit comporter en pièce jointe la version pour laquelle la personne consultée donne son accord. Ceci permet d'assurer que la version finale a été présentée et entérinée.

ORDONNANCE COLLECTIVE

Hors établissement (GMF, GMF-U)

Élaboré par : Janick Goyette-Lachance, Conseillère en soins infirmiers
Nom, Titre de la personne

2019-07-02
Date

COLLABORATEURS

Nom	Nom
Titre de la personne	Titre de la personne
Nom	Nom
Titre de la personne	Titre de la personne
Nom	Nom
Titre de la personne	Titre de la personne
Nom	Nom
Titre de la personne	Titre de la personne

SIGNATURES

Version originale signée par

Docteur Paul-André Hudon
Président du conseil exécutif des médecins, dentistes et
pharmaciens (CMDP)

2 décembre 2019

Date

Version originale signée par

Madame Isabelle Yelle
Directrice des soins infirmiers

2 décembre 2019

Date

